



Problème vis à vis de la belle-mère

Par **alex**, le **06/09/2011** à **12:34**

Bonjour,
ma belle mère nous pose problème, nous n'avons plus de contacte depuis 9 ans avec elle or aujourd'hui nous avons reçu un courrier de sa part par l'intermédiaire d'un conciliateur comme quoi mon mari aurait une mise en demeure au titre de prime d'assurance impayées de 3184 euros, d'après elle il s'agit d'assurance voiture.
J'ai appelé ce médiateur qui voulait avoir des renseignements sur cela et d'après elle, elle aurait achetée une voiture à tous ses enfants et mon mari n'aurait pas payé les primes.
Or à ce jour cela fait 20 ans que nous sommes ensemble et maarié et elle ne nous a jamais payé une voiture ou autre chose. Toutes celles que nous avons eu été à nos noms et nous avons toujours payé nos primes d'assurances et à jour. La seule voiture que mon mari a eu dans sa jeunesse c'est lui qui l'a payé car c'est le seul qui ramenait de l'argent à la maison. Comment faire pour connaitre le fond de l'histoire car le conciliateur n'est sait pas plus.
Et à l'avenir comment se protéger d'elle vis à vis de mon mari et mes enfants car c'est une femme qui fait des dettes aussi.
en vous remerciant

Par **mimi493**, le **06/09/2011** à **12:41**

Tant qu'elle ne vous attaque pas en justice, vous risquez de ne pas en savoir plus.

[citation]Et à l'avenir comment se protéger d'elle vis à vis de mon mari et mes enfants car c'est une femme qui fait des dettes aussi. [/citation] Faites chacun un mandat de protection future pour vous et pour vos enfants
Au moment de son décès, veillez à savoir ce qu'il y a dans la succession avant de faire le

moindre acte d'acceptation tacite de la succession